

[ici.fr](https://www.ici.fr)

L'animateur soupçonné de violences sexuelles à Sotteville-lès-Rouen était visé par deux plaintes pour des étranglements

Christine Wurtz, Raphaël Tual

8-10 minutes

L'animateur de Sotteville-lès-Rouen, accusé de "violences sexuelles", est visé par deux plaintes pour violences sur mineurs. © Radio France - Raphaël Tual

- [Christine Wurtz](#),
- [Raphaël Tual](#)

INFO ICI Normandie - L'animateur de Sotteville-lès-Rouen accusé d'agressions sexuelles sur une enfant est visé par au moins deux plaintes pour violences sur mineurs, déposées en octobre 2025. Après une suspension, la Ville lui avait donné "une seconde chance" en le réintégrant.

Le jeune **animateur de Sotteville-lès-Rouen**, âgé d'une vingtaine d'années selon nos informations, et [soupçonné d'agressions sexuelles sur une fillette de trois ans en début d'année](#), était déjà **visé par au moins deux plaintes** pour violences sur mineurs, selon des documents consultés par ICI Normandie. Deux familles ont déposé plainte les 15 et 20 octobre 2025, pour des faits d'étranglement sur leur enfant de 10 ans.

Un "comportement inapproprié"

La municipalité n'a jamais évoqué ces plaintes depuis le début de l'affaire. Face à nos révélations, la mairie de Sotteville-lès-Rouen précise qu'elle avait bien connaissance de ces plaintes *"de manière informelle"*, mais que *"jamais les services de police n'en ont informé la Ville de manière officielle. [...] La Ville a en revanche mené à bien une enquête administrative pour une posture professionnelle inadaptée (chahut et jeu de lutte dans la cour de récréation avec des élèves de primaire), comme cela a été indiqué dans nos précédentes communications."*

Une clé de bras pour étrangler les élèves

En octobre 2025, plusieurs familles alertent la municipalité au sujet d'un jeu pratiqué par l'animateur avec des enfants. Le principe de ce jeu, selon la mère de l'un de ses enfants âgé de 10 ans à l'époque des faits, était de faire **une clé de bras aux élèves**. Une manœuvre d'étranglement. Et quand ils n'arrivaient plus à respirer, ils devaient taper sur le bras de l'animateur afin qu'il les lâche. Mais, explique cette maman à ICI Normandie, *"il y a eu la fois de trop. L'animateur n'a pas lâché, l'enfant est tombé. Il a eu extrêmement mal et a été très choqué."*

"Pas de mise en danger des enfants"

La Ville a **réintégré l'animateur** quelques mois plus tard, en janvier 2026, se retranchant derrière les conclusions de son enquête. *"Il y a eu une enquête administrative avec 18 personnes interrogées, enfants, adultes, communauté éducative"*, explique Alexis Ragache, le maire de Sotteville-lès-Rouen.

"Le rapport a ensuite été transmis à la Direction de la jeunesse et des sports, qui n'a pas conclu à une mise en danger des enfants. Moi, je peux comprendre l'émotion des parents à qui l'enfant a rapporté qu'il s'était fait étrangler, mais en fait, là, pour le coup, c'était en public, il y avait du monde, des adultes, des enfants et une majorité d'entre eux n'ont pas corroboré les faits. Même si le comportement n'était pas adapté."

"Ma fille avait très peur de lui"

La ville n'avait, dit-elle, **aucun motif valable pour un licenciement**, mais aurait-elle pu affecter l'animateur à un poste sans contact avec les enfants en application du principe de protection des mineurs ? Peut-être, mais le choix a été de le déplacer à l'accueil de loisirs des maternelles. *"On lui a donné une seconde chance"*, [déclarait sur ICI Normandie, l'adjointe au maire](#) en charge de l'enfance à Sotteville-lès-Rouen.

Une décision que ne comprend pas Sophie, mère de deux filles qui ont été en contact avec le jeune homme pendant des vacances scolaires notamment. *"Il n'y a pas de seconde chance pour ce genre de délit, en fait, c'est inexcusable. Ce genre de personne, au premier signalement, doit être écarté des enfants"*, tempête la mère de famille, d'autant que depuis vendredi dernier, sa fille s'est confiée sur **l'attitude de cet animateur**. *"Là, les langues se délient. Mais ma fille m'a répété qu'en fait, cet animateur faisait tellement peur aux enfants parce qu'il s'amusait à les insulter de tous les noms en plus, qu'elle en a eu peur. Elle avait très peur de lui."*

C'est aussi ce qu'a dit la fillette qui ne voulait pas retourner au centre de loisirs en mai, et dont les parents avaient alerté la mairie. La Ville a aussitôt suspendu l'animateur. Un mois plus tard, le 12 juin, la famille de l'enfant, âgée de trois ans au moment des faits, informait les élus d'**une plainte déposée contre le jeune homme pour agressions sexuelles**.

Depuis le 13 mai, l'animateur est toujours suspendu et l'enquête administrative est toujours en cours, tout comme les enquêtes judiciaires. Le jeune homme est présumé innocent des faits reprochés.

"Une psychose autoréalisatrice"

Dans un communiqué de presse daté du 17 juin, l'avocat du jeune animateur *"dénonce la profonde lâcheté de la municipalité de Sotteville-lès-Rouen [...] qui semble davantage enclin à jeter un agent sous les roues du bus en violation complète de la présomption d'innocence, plutôt qu'à faire toute la lumière sur cette affaire"*.

Selon Me Jérémie Kalfon, *"la Ville alimente une psychose autoréalisatrice, due aux accusations de violences sexuelles dans le périscolaire à Paris, dont la [décision rendue par le tribunal correctionnel de Paris le 16 juin](#) dernier a montré la fiabilité toute relative"*. L'avocat rouennais *"appelle la municipalité à prendre le recul qui sied à ce genre d'affaire et à attendre les conclusions des procédures qu'elle a elle-même lancées, plutôt que de privilégier sa propre protection au détriment des principes les plus élémentaires de l'état de droit"*.